

DEL2024_05_078

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ACTUALISATION DE L'ENVELOPPE GLOBALE DES INDEMNITES D'ELUS

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Le Conseil Municipal ;

Vu les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, tels qu'ils résultent des lois n° 2015-366 du 31 mars 2015, n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 et n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 ;

Vu l'article R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales, tel que modifié par le décret n° 2015-297 du 16 mars 2015 ;

Vu les articles L. 2122-2-1 et L. 2143-1 prévoyant la possibilité de créer des postes d'Adjoints de quartiers, sans que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020_05_044 du 23 mai 2020 fixant le nombre d'Adjoints de quartiers ;

DEL2024_05_078

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022_11_64 du 16 novembre 2022 portant sur la nouvelle répartition de l'enveloppe globale des indemnités d'élus ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022_11_65 du 16 novembre 2022 fixant le montant des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints, aux Adjoints de quartiers et au Conseillers municipaux délégués ;

Considérant que les taux maximaux applicables pour l'exercice des fonctions d'élus des communes de 20 000 à 49 999 habitants sont fixés comme suit :

- ✓ 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'indemnité du Maire,
- ✓ 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour celle d'un Adjoint, d'un Adjoint de quartiers ou d'un Conseiller municipal délégué.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leur fonction, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale est composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire, aux Adjoints et Adjoints de quartiers réellement en exercice,

Considérant que Monsieur le Maire renonce de façon expresse au montant maximum de droit, et qu'il convient donc de délibérer sur le montant de ses indemnités,

Considérant qu'il convient d'actualiser la répartition des indemnités de fonction attribuées aux élus, à la suite de la désignation de 5 nouveaux Conseillers municipaux délégués ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De maintenir le montant des indemnités d'élus, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale fixée à 21 333,60 € (valeur au 1^{er} janvier 2024), établie de la façon suivante :
 - Maire : 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 3 699,47 €
 - 13 Adjoints : 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 17 634,13 €
2. De répartir l'enveloppe indemnitaire globale ainsi fixée comme suit :

Fonction	% d'attribution	Montant par élu	Montant total
1 Maire	87,79 %	3 608,63 €	3 608,63 €
10 Adjoints	26,00 %	1 068,74 €	10 687,40 €
3 Adjoints de quartiers	26,00 %	1 068,74 €	3 206,22 €
10 Conseillers municipaux délégués	06,00 %	246,63 €	2 466,30 €

3. De verser les indemnités de fonctions aux 5 nouveaux Conseillers municipaux délégués à compter du 1^{er} juin 2024.
4. De préciser que les indemnités d'élus seront revalorisées à chaque augmentation du point d'indice ou en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

DEL2024_05_078

5. De dire que les dépenses ainsi envisagées seront imputées sur le chapitre 65 du budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

30 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Mohammed YACHOU

5 ABSTENTIONS

M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

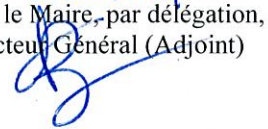
Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_079

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

FIXATION DES NOUVEAUX MONTANTS DES INDEMNITES D'ELUS

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, tels qu'ils résultent des lois n° 2015-366 du 31 mars 2015, n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 et n° 2019-1461 du 27 décembre 2019,

Vu l'article R. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel que modifié par le décret n° 2015-297 du 16 mars 2015,

Vu les articles L. 2122-2-1 et L. 2143-1 prévoyant la possibilité de créer des postes d'Adjoints de quartiers, sans que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020_05_044 du 23 mai 2020 fixant le nombre d'Adjoints de quartiers ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022_11_165 du 16 novembre 2022 fixant les nouveaux montants des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints, aux Adjoints de quartiers et aux Conseillers municipaux délégués ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024_05_078 du 23 mai 2024 portant actualisation de l'enveloppe globale des indemnités d'élus ;

DEL2024_05_079

Considérant que les taux maximaux applicables pour l'exercice des fonctions d'élus des communes de 20 000 à 49 999 habitants sont fixés comme suit :

- ✓ 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'indemnité du Maire,
- ✓ 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour celle d'un Adjoint, d'un Adjoint de quartiers ou d'un Conseiller municipal délégué.

Considérant que, dans les communes, qui, au cours de l'un au moins des 3 exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, les indemnités de fonction sont majorées dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population, à savoir :

- ✓ 110 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'indemnité du Maire,
- ✓ 44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'indemnité d'un Adjoint et d'un Conseiller Municipal titulaire d'une délégation de fonction.

Considérant que les communes chefs-lieux de département et d'arrondissement ainsi que les communes sièges du bureau centralisateur du canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons, peuvent voter une majoration d'indemnités de fonction de 15 % ,

Considérant que la commune de Montfermeil a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours d'un des 3 derniers exercices, et qu'elle avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons, permettant de majorer les indemnités conformément à l'article R.2123-23 susvisé,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leur fonction, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale est composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire, aux Adjoints et Adjoints de quartiers réellement en exercice,

Considérant que Monsieur le Maire renonce de façon expresse au montant maximum de droit, et qu'il convient donc de délibérer sur le montant de ses indemnités,

Considérant que l'enveloppe globale des indemnités d'élus a été actualisée par la délibération précédente présentée au cours de la présente séance du Conseil Municipal,

Considérant que l'application des majorations aux indemnités de fonction doit faire l'objet d'un vote distinct de celui de la fixation du montant initial,

Considérant qu'il convient d'actualiser les montants des indemnités de fonction attribuées aux élus, à la suite de la désignation de 4 nouveaux Conseillers municipaux délégués ainsi que celui laissé vacant,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De décider d'appliquer les majorations relatives à l'attribution de la dotation de solidarité urbaine et chef-lieu de canton, comme suit :

Fonction	Majoration DSU	Majoration chef-lieu de canton	Montant individuel des indemnités
1 Maire	$(110 \times 87,79) / 90 = 107,30 \%$	$87,79 \times 15 = 13,17 \%$	4 951,71 €
10 Adjoints	$(44 \times 26) / 33 = 34,67 \%$	$26 \times 15 = 3,90 \%$	1 585,29 €
3 Adjoints de quartiers	$(44 \times 26) / 33 = 34,67 \%$	$26 \times 15 = 3,90 \%$	1 585,29 €
10 Conseillers municipaux délégués	$(44 \times 6) / 33 = 8 \%$	$6 \times 15 = 0,90 \%$	365,84 €

2. De verser les indemnités de fonctions aux 5 nouveaux Conseillers municipaux délégués à compter de la date effective de leur délégation au 1^{er} juin 2024.

DEL2024_05_079

3. De préciser que les indemnités d'élus seront revalorisées à chaque augmentation du point d'indice ou en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.
4. D'accompagner la présente délibération d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.
5. De dire que les dépenses ainsi envisagées seront imputées sur le chapitre 65 du budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

30 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Mohammed YACHOU

5 ABSTENTIONS

M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

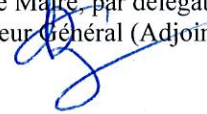
Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_080

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE (FSRIF) - ANNEE 2023

Sur proposition de Jean ARSLAN.

Le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) vise à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de la région.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1111-2 du Code général des collectivités territoriales précisant que les maires des communes bénéficiaires de cette dotation doivent justifier de son utilisation,

Considérant que la commune a bénéficié au titre de l'exercice 2023, du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France pour un montant de 2 257 766,00 euros,

DEL2024_05_080

Considérant que cette dotation a permis la réalisation de diverses actions, synthétiquement retracées dans le tableau ci-dessous :

Actions financées en fonctionnement (fonctionnelle)	Commentaires	Dépenses totales	%	Part FSRIF
Action en faveur de la sécurité (1)	Dont police municipale, CLSPD, contribution à la brigade des sapeur pompiers de Paris	2 537 619,88 €	8.64%	219 365,38 €
Action en faveur de l'enseignement et de la formation (2)	Dont restauration scolaire, interventions dans les écoles	5 398 532,87 €	8.64%	466 677,93 €
Action en faveur des sports, de la jeunesse et de la culture (3)	Dont subventions aux associations, colonies apprenantes, dépenses de gestion courante des structures sportives, des centres de loisirs et de la jeunesse Dont défilé des cultures, école de musique, de danse, et autres activités artistiques	6 103 771,58 €	8.64%	527 642,52 €
Action sociale et santé (4)	Dont financements au CCAS, aux centres sociaux et au PRE, interventions de santé	5 485 047,12 €	8.64%	474 156,68 €
Action en faveur de l'aménagement des territoires et habitat (5)	Dont propreté urbaine et aménagement des espaces verts et de la voirie et éclairage public	6 592 878,02 €	8.64%	569 923,49 €
TOTAL		26 117 849,47 €	8.64%	2 257 766,00 €

Après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire

DEL2024_05_080

Il est proposé au Conseil Municipal :

De prendre acte du rapport d'utilisation pour l'année 2023 du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France.

Le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,

Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_081

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSUCS) - ANNEE 2023

Sur proposition de Jean ARSLAN.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et un fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France,

Vu l'article L. 1111-2 du Code général des collectivités territoriales précisant que les maires des communes bénéficiaires de cette dotation doivent justifier de son utilisation,

DEL2024_05_081

Considérant que la commune a bénéficié au titre de l'exercice 2023, de la dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour un montant de 5 258 124,00 euros,

Considérant que cette dotation a permis la réalisation de diverses actions, synthétiquement retracées dans le tableau ci-dessous :

Actions financées en fonctionnement (fonctionnelle)	Commentaires	Dépenses totales	%	Part FSRIF
Action en faveur de la sécurité (1)	Dont police municipale, CLSPD, contribution à la brigade des sapeur pompiers de Paris	2 537 619,88 €	20.13%	510 881,27 €
Action en faveur de l'enseignement et de la formation (2)	Dont restauration scolaire, interventions dans les écoles	5 398 532,87 €	20.13%	1 086 848,87 €
Action en faveur des sports, de la jeunesse et de la culture (3)	Dont subventions aux associations, colonies apprenantes, dépenses de gestion courante des structures sportives, des centres de loisirs et de la jeunesse Dont défilé des cultures, école de musique, de danse, et autres activités artistiques	6 103 771,58 €	20.13%	1 228 829,65 €
Action sociale et santé (4)	Dont financements au CCAS, aux centres sociaux et au PRE, interventions de santé	5 485 047,12 €	20.13%	1 104 266,18 €
Action en faveur de l'aménagement des territoires et habitat (5)	Dont propreté urbaine et aménagement des espaces verts et de la voirie et éclairage public	6 592 878,02 €	20.13%	1 327 298,03 €
TOTAL		26 117 849,47 €	20.13%	5 258 124,00 €

Après avoir entendu la présentation par Monsieur le Maire,

DEL2024_05_081

Il est proposé au Conseil Municipal :

De prendre acte du rapport d'utilisation pour l'année 2023 de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS).

Le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIÉ EXECUTOIRE

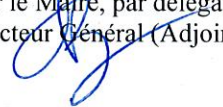
Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_082

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JULES FERRY

Sur proposition de Jean ARSLAN.

La dotation politique de la ville vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine (DSU) par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2334-40,

Vu la circulaire interministérielle du 04 décembre 2023, mise en ligne le 11 décembre 2023, relative à la répartition de la dotation politique de la ville pour 2024,

DEL2024_05_082

Vu la délibération n°2023_09_159 du 27 septembre 2023, par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement,

Vu la décision n°2024_022 du 13 février 2024 relative à l'approbation du plan de financement du projet « Extension de l'école maternelle Jules Ferry »,

Vu le courrier des services de l'Etat en date du 03 mai 2024 portant attribution d'une subvention au titre de la programmation 2024 de la dotation de la politique de la ville (DPV),

Considérant que la dotation de la politique de la ville soutient le financement des investissements qui concourent à la transformation des bâtiments scolaires,

Considérant que la préfecture de Seine Saint Denis porte prioritairement ces projets sur son territoire,

Considérant qu'il est alloué à la ville une enveloppe de la dotation de la politique de la ville (DPV), d'un montant de 392 000 euros pour l'exécution du projet « Extension de l'école maternelle Jules Ferry »,

Considérant la nécessité pour la ville de Montfermeil de pérenniser l'école maternelle provisoire Jules Ferry suite au sinistre du chantier de l'école en construction intervenu le 15 avril 2023,

Considérant que l'extension de l'école maternelle Jules Ferry en modulaires est nécessaire pour répondre à l'évolution des effectifs en y créant :

- 3 classes supplémentaires ;
- une bibliothèque ;
- un local ménage ;
- une réserve.

Considérant que pour pouvoir acter de l'octroi du financement, il est nécessaire d'approuver le plan définitif de financement dudit projet,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le plan de financement ci-après du projet d' « Extension de l'école maternelle Jules Ferry ».

Financeurs	Montant de la subvention envisagée HT	Taux de participation
DPV 2024	392 000,00 €	80 %
Ville de Montfermeil - Autofinancement	98 000,00 €	20 %
TOTAL HT	490 000,00 €	100 %

2. De présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DPV2024.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

DEL2024_05_082

4. De dire que la dépense comme la recette seront inscrits dans les prochains actes budgétaires.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :
35 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUEANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montfermeil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montfermeil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_05_083

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

REMBOURSEMENT AU PRORATA TEMPORIS DE LA CONCESSION QUINZENAIRE 199C SITUEE A L'EMPLACEMENT B-D 65 DU COLUMBARIUM DU NOUVEAU CIMETIERE

Sur proposition de Laurent CHAINEY.

Le 21 janvier 2024, Monsieur RIZZO Joël, fils de Monsieur RIZZO Luigino et de Madame CORCHO GONZALES épouse RIZZO Gloria sollicite la rétrocession de la concession dans laquelle sont inhumées les cendres de son père décédé le 04 janvier 2003 à Paris 14ème et inhumé le 10 janvier 2003 au columbarium du nouveau cimetière. Cette concession se situe au columbarium du nouveau cimetière sis rue des Moulins sur l'emplacement B-D 65 et dont le titre de concession porte le numéro 199C.

Suite au décès de sa mère le 28 janvier 2023, Monsieur RIZZO Joël fait le choix d'inhumer ses deux parents dans la même concession au cimetière des Clayes Sous Bois sis Chemin de la Brétechelle 78340 Les Clayes sous Bois.

Dès lors, dans le cadre de sa demande de rétrocession, Monsieur RIZZO Joël sollicite aussi le remboursement au prorata temporis de la concession 199C renouvelée par ses soins le 03 avril 2018 pour 15 ans au tarif de 142,00€. Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2010/120 du 15 septembre 2010 portant sur la tarification des emplacements de concessions funéraires, des emplacements de columbarium, des taxes, des redevances funéraires et des vacations de police,
Vu la décision n°142.01 du 21 novembre 2001 modifiant l'acte constitutif de la régie de recettes du service état civil,

DEL2024_05_083

Considérant la demande de Monsieur RIZZO Joël de bénéficier d'un remboursement au prorata temporis de la concession 199C située à l'emplacement B-D 65 au columbarium du nouveau cimetière sis rue des Moulins,

Considérant que cette concession a été renouvelée le 03 avril 2018 pour une durée de quinze ans au tarif de 142,00€ par Monsieur RIZZO Joël,

Considérant la durée résiduelle de 10 ans relative au renouvellement de la dite concession,

Considérant que cette concession a été libérée le 24 janvier 2024 suite à l'exhumation des cendres de Monsieur RIZZO Luigino, père de Monsieur RIZZO Joël,

Considérant le décès de Madame CORCHO GONZALES épouse RIZZO Gloria et le souhait de Monsieur RIZZO Joël de réunir les urnes de ses deux parents en un seul et même endroit, au cimetière des Clayes sous Bois,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser le remboursement au prorata temporis la concession 199C située à l'emplacement B-D 65 au columbarium du nouveau cimetière sis rue des Moulins, renouvelée par Monsieur RIZZO Joël le 03 avril 2018 et libérée le 24 janvier 2024 suite à l'exhumation des cendres de Monsieur RIZZO Luigino.
2. De déterminer le montant de ce remboursement en divisant le prix du renouvellement de la concession soit 142,00€ par le temps accordé au renouvellement soit 15 ans.
3. De déduire les années écoulées entre l'acte de renouvellement de la concession, soit le 03 avril 2018 et la date de la demande de Monsieur RIZZO Joël, soit le 21 janvier 2024.
4. De dire que la durée résiduelle relative à la rétrocession de la concession 199 C est de 10 ans.
5. De rembourser Monsieur RIZZO Joël du montant de 95,00€.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montfermeil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montfermeil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_084

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 28
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Kevin CAUCHIE

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

REMBOURSEMENT DE FRAIS RELATIFS A LA DEGRADATION DE SEPULTURES

Sur proposition de Laurent CHAINEY.

Le 12 septembre 2023, le service funéraire constate des dégradations sur deux sépultures du nouveau cimetière de la commune situé rue des Moulins.

Il s'avère qu'un camion de gros tonnage a percuté la sépulture 7397 située à l'emplacement L31 au nom de MONTANARI dont le concessionnaire est Monsieur Alain SEGURE, fils de la défunte. Le choc a entraîné le déplacement de la pierre tombale qui est venue percuter la sépulture adjacente 7188 située à l'emplacement L32 au nom de VINCIFORI dont le concessionnaire est Monsieur Sauveur VINCIFORI, époux de la défunte.

Malgré les traces de pneus retrouvées à proximité de la sépulture MONTANARI et la liste des entreprises étant intervenues les jours précédents la constatation des dégâts, le service funéraire n'a pas été en mesure d'identifier l'auteur des faits.

Suite à la remise en état des deux sépultures par l'entreprise de pompe funèbre Feuillatre, les concessionnaires demandent le remboursement des frais engagés à la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DEL2024_05_084

Considérant le constat effectué par le service funéraire le 12 septembre 2023 de la dégradation de deux sépultures sur le nouveau cimetière de Montfermeil,

Considérant que les dégâts ont été vraisemblablement causés par un camion de gros tonnage qui est intervenu dans le cimetière pour des travaux de marbrerie,

Considérant l'impossibilité faite au service d'identifier l'auteur des faits en l'absence de dispositif de surveillance et de gardiennage sur le cimetière,

Considérant la remise en état de la sépulture 7397 située à l'emplacement L31, le 08 décembre 2023, pour un montant de 690,00€,

Considérant la remise en état de la sépulture 7188 située à l'emplacement L32, le 23 février 2024, pour un montant de 237,60€,

Considérant la demande des concessionnaires d'être dédommagés par la collectivité des frais engagés,

Considérant la responsabilité de la Ville en matière de police des funérailles et des cimetières,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De dédommager le concessionnaire Monsieur Alain SEGURE suite à la remise en état de sa sépulture 7397 située à l'emplacement L31 au nouveau cimetière sis rue des Moulins pour un montant de 690,00€.
2. De dédommager le concessionnaire Monsieur Sauveur VINCIFORI suite à la remise en état de sa sépulture 7188 située à l'emplacement L31 au nouveau cimetière sis rue des Moulins pour un montant de 237,60€.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_085

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ACQUISITION AMIABLE D'UNE EMPRISE FONCIERE ISSUE DE LA PARCELLE M 647 SITUEE A L'ANGLE DE L'AVENUE DES MESANGES ET DU CHEMIN DU CLOS ROGER EN VUE DE LA REQUALIFICATION DU CARREFOUR

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

Le carrefour situé entre l'avenue des Mésanges, le chemin du Clos Roger et l'avenue des Tilleuls présente de nombreux dysfonctionnements, notamment de circulation et ne permet pas d'assurer les mobilités douces en toute sécurité.

Une restructuration de ce carrefour a donc été étudiée afin non seulement de fluidifier le trafic de cet axe majeur, qui est aussi un itinéraire bus, mais aussi de créer des espaces de mobilités douces et piétonnières sécurisées.

L'objectif de cette restructuration vise également à offrir un site paysager, facteur de biodiversité, et offrant un véritable îlot de fraîcheur aux usagers. Des aires de jeux pour enfants et des aires consacrées à l'activité sportives sont également prévues.

La réalisation de ce nouveau carrefour nécessite toutefois l'acquisition d'un terrain, cadastré actuellement M n° 647 pour 426 m², propriété de l'État, situé 114 avenue des Mésanges, angle chemin du Clos Roger et avenue des Tilleuls.

DEL2024_05_085

Des échanges ont eu lieu à cet effet avec les services de l'État, qui finalisent des accords antérieurs pris avec la copropriété voisine pour redéfinir les contours de leurs parcelles communes.

Il résulte de ces accords que l'emprise nécessaire pour l'aménagement du carrefour restera propriété de l'État, une fois la régularisation des limites parcelles faites avec la copropriété.

De ce fait, la cession à la commune de ce délaissé d'environ 400 m² pourra intervenir au prix fixé par le service des domaines de 150 €/m², soit un montant d'acquisition estimé à 60 000 €.

La surface définitive de la parcelle et le montant définitif d'acquisition seront figés une fois que l'État aura fait réaliser un relevé de géomètre de ladite parcelle, dont les contours de la limite parcelle avec la copropriété voisine sont en cours de régularisation.

Aussi il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition du délaissé issu du terrain sis 114 avenue des Mésanges, cadastré actuellement M n° 647 pour environ 400 m² à l'État au prix de 150€/m² en vue de requalifier le carrefour situé entre l'avenue des Mésanges, le chemin du Clos Roger et l'avenue des Tilleuls ;

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'urbanisme,

Vu le projet de réaménagement du carrefour entre l'avenue des Mésanges, le chemin du Clos Roger et l'avenue des Tilleuls permettant de supprimer les dysfonctionnements de circulation, de fluidifier le trafic, de sécuriser les mobilités douces et piétonnières et d'offrir des espaces arborés et un flot de fraîcheur, de créer des aires de jeux pour enfants et des aires d'activités sportives,

Vu la nécessité pour réaliser cet aménagement d'acquérir à l'État une parcelle de terrain sise 114 avenue des Mésanges, angle chemin du Clos Roger et avenue des Tilleuls, cadastrée actuellement section M n° 647 pour 426 m²,

Vu l'échange foncier en cours entre l'État et la copropriété voisine permettant de régulariser la limite séparative mitoyenne entre les deux propriétés, résultant d'accords antérieurs entre lesdits propriétaires,

Vu l'inutilisation par l'État du délaissé d'environ 400 m² issu du redécoupage foncier suscité,

Vu les échanges intervenus avec les services de l'État pour l'acquisition de cette emprise foncière au prix fixé par les domaines de 150€/m²,

Vu l'avis de France Domaine du 25 avril 2024,

Considérant que l'acquisition de cette emprise foncière est indispensable pour réaliser la restructuration de carrefour,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver l'acquisition du délaissé issu du terrain sis 114 avenue des Mésanges, cadastré actuellement M n° 647 pour environ 400 m² à l'État au prix de 150€/m² en vue de requalifier le carrefour situé entre l'avenue des Mésanges, le chemin du Clos Roger et l'avenue des Tilleuls.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à finaliser si nécessaire les procédures de régularisation foncière en cours, de signer l'acte de cession à intervenir et tout document afférent.

DEL2024_05_085

3. De dire que la dépense afférente est prévue au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

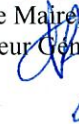
Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_086

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

RACHAT DE TROIS PROPRIETES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

Par délibération du 21 juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'intervention foncière et le protocole d'intervention afférent, entre la Ville de Montfermeil, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est et l'Établissement Public Foncier d'Île de France, permettant une veille foncière indispensable à la réalisation des projets et actions structurants portés par la Ville.

Pendant ces six années, l'EPFIF a mené une politique d'acquisitions active, couplée aux biens déjà propriétés de la commune, permettant ainsi de maîtriser des secteurs à enjeux et à fort potentiel de mutabilité, cadrant ainsi le développement de la ville selon les principes et règles dictées par la collectivité publique, et non pas celles principalement financières des porteurs de projets privés.

De ce fait, sur certaines propriétés acquises par l'EPFIF, des sorties opérationnelles ont pu aboutir. D'autres biens, dits isolés ou intéressants pour la Ville de Montfermeil, car propriétaire de l'ensemble des autres biens formant un tènement foncier, ne trouveront pas de sortie opérationnelle avant la conclusion de la prochaine convention d'intervention foncière.

DEL2024_05_086

Aussi, la Ville de Montfermeil et l'EPFIF ont convenu du rachat de trois propriétés, par la commune, répondant aux critères susvisés, à savoir :

- Le bien sis 17 rue Henri Barbusse, cadastré C n°386, d'une superficie de 155 m², pour un montant de 274 000 €,
- Le bien sis 3 rue Paul de Kock, cadastré A n°350, d'une superficie de 648 m², pour un montant de 388 000 €,
- Le bien sis 6 place Ampère, cadastré E n°523 et AB n°689 (en partie sur la commune de Chelles), d'une superficie de 304 m², pour un montant de 245 000 €.

Les montants d'acquisition suscités tiennent compte des frais de portage supportés par l'EPFIF.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération CT2017/02/28-06 du Conseil de Territoire du 28 février 2017, et dont la dernière modification a été approuvée par délibération CT2022/12/13-15 du Conseil de Territoire du 12 décembre 2022,

Vu la délibération n°2017/113 du 21 juin 2017 approuvant la convention d'intervention foncière et le protocole d'intervention entre la la Ville de Montfermeil, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est et l'Établissement Public Foncier d'Île de France, permettant une veille foncière indispensable à la réalisation des projets et actions structurants portés par la Ville,

Vu les actions et projets menés depuis de nombreuses années par la Commune pour le développement urbain et social de son territoire,

Vu la convention d'intervention foncière et le protocole d'intervention signés le 27 septembre 2017,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière précitée, approuvé par délibération n°2023_05_092 du conseil municipal du 23 mai 2023 et signé le 29 juin 2023,

Vu les lettres valant avis du domaine en date des 4 et 8 avril 2024,

Considérant que certaines propriétés acquises par l'EPFIF qui n'ont pas pu faire l'objet de sorties opérationnelles, compte tenu de leurs spécificités ou localisations, doivent être rachetées par la Ville de Montfermeil avant la conclusion de la prochaine convention d'intervention foncière,

Considérant que le rachat des trois propriétés situées 17 rue Henri Barbusse (cadastrée C n°386), 3 rue Paul de Kock (cadastrée A n°350) et 6 place Ampère (cadastrée E n°523 et AB n°689) est intéressant pour la commune de Montfermeil, compte tenu de leur proximité immédiate avec des propriétés communales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'acquiescer es trois propriétés appartenant à l'Établissement Public Foncier d'Île de France suivantes :
 - Le bien sis 17 rue Henri Barbusse, cadastré C n°386, d'une superficie de 155 m², pour un montant de 274 000 €,
 - Le bien sis 3 rue Paul de Kock, cadastré A n°350, d'une superficie de 648 m², pour un montant de 388 000 €,
 - Le bien sis 6 place Ampère, cadastré E n°523 et AB n°689 (en partie sur la commune de Chelles), d'une superficie de 304 m², pour un montant de 245 000 €.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition et tout document afférent.

DEL2024_05_086

3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

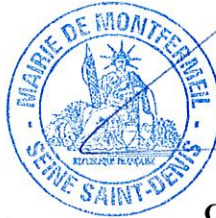
35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

DEL2024_05_087

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE - APPROBATION DE L'AVENANT N°2

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

Par délibération du 21 juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'intervention foncière et le protocole d'intervention afférent, entre la Ville de Montfermeil, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est et l'Établissement Public Foncier d'Île de France, permettant une veille foncière indispensable à la réalisation des projets et actions structurants portés par la Ville.

La convention était conclue pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2023. Elle a été prolongée par avenant n°1 jusqu'au 30 juin 2024, afin de permettre de finaliser la sortie opérationnelle de certaines propriétés acquises par l'EPFIF.

Une nouvelle convention d'intervention foncière est envisagée entre la Ville, l'EPT Grand Paris Grand Est et l'EPFIF. Toutefois, les montants financiers et les périmètres d'intervention foncière doivent être réétudiés au regard notamment de l'étude sur les micro-centralités des quartiers des Coudreaux et de Franceville, en cours.

DEL2024_05_087

Dans l'attente des conclusions de l'étude précitée, qui permettront de définir des périmètres d'intervention foncière pertinents, il est proposé au conseil municipal de proroger la convention d'intervention foncière d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 28 février 2017, et dont la dernière modification a été approuvée par délibération du Conseil de Territoire du 12 décembre 2022,

Vu les actions et projets menés depuis de nombreuses années par la Commune pour le développement urbain et social de son territoire,

Vu la délibération n°2017/113 du 21 juin 2017 approuvant la convention d'intervention foncière et le protocole d'intervention entre la la Ville de Montfermeil, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est et l'Établissement Public Foncier d'Île de France, permettant une veille foncière indispensable à la réalisation des projets et actions structurants portés par la Ville,

Vu la convention d'intervention foncière et le protocole d'intervention signés le 27 septembre 2017,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière précitée, approuvé par délibération n°2023_05_092 du conseil municipal du 23 mai 2023 et signé le 29 juin 2023,

Vu l'étude de programmation urbaine en cours sur les micro-centralités des quartiers de Franceville et des Coudreaux,

Considérant qu'il est nécessaire d'attendre les conclusions de l'étude sur les micro-centralités des quartiers de Franceville et des Coudreaux pour définir des périmètres d'intervention foncière pertinents dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle convention,

Considérant donc qu'il est nécessaire de proroger la convention d'intervention foncière d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière, ayant pour objet de la proroger jusqu'au 30 juin 2025.

DEL2024_05_087

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout document afférent.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

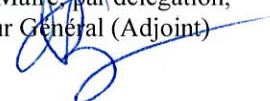
Transmis le 29/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 29/05/2024

Montfermeil, le 29/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_088

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ACQUISITION AMIABLE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE 8 AVENUE DES ACACIAS, CADASTRÉE A 586 POUR MONTANT DE 1 760 €

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

L'État est propriétaire de la parcelle cadastrée section A n° 586 située 8 avenue des Acacias, d'une surface de 13 m².

Cette parcelle, faisant partie des délaissées du projet autoroutier A87, est comprise dans le tènement foncier qui permettra d'accueillir le futur EHPAD et les services de soins de suite, en lieu et place du site des Ormes.

La parcelle ayant été déclassée du domaine public par les services de l'État, la Ville de Montfermeil peut l'acquérir afin de pouvoir maîtriser le tènement foncier susvisé.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Montfermeil, approuvé par délibération du Conseil de Territoire Grand Paris Grand Est le 28 février 2017 et modifié par délibérations du Conseil de Territoire,

DEL2024_05_088

Vu le tènement foncier nécessaire pour accueillir le futur EHPAD et les services de soins de suite, en lieu et place du site des Ormes,

Vu la nécessité d'acquérir la parcelle A n°586 appartenant à l'État, pour un montant de 1760 €,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 6 novembre 2023,

Considérant que l'acquisition de cette parcelle finalisera la maîtrise du tènement foncier susvisé,

Considérant l'intérêt que représente cette propriété pour la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'acquérir le bien appartenant à l'État, sis 8 avenue des Acacias, cadastré section A n°586, pour un montant de 1 760 € et libre à la vente.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout autre document y afférent.
3. De dire que la dépense est prévue au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



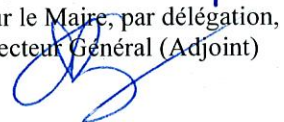
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montfermeil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montfermeil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024
Au Représentant de l'Etat
Publié le 27/05/2024
Montfermeil, le 27/05/2024
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_089

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

CESSION D UNE EMPRISE FONCIERE D'ENVIRON 5591 M² A ENEAL EN VUE DE LA RECONSTRUCTION DU SITE DES ORMES POUR UN MONTANT DE 4 300 000 € HT

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

La Ville de Montfermeil mène depuis plusieurs années une politique foncière active, permettant de constituer des tènements fonciers suffisants pour assurer la construction d'équipements publics en lien avec sa croissance démographique et urbaine.

Cette politique de réserve foncière a permis de constituer un tènement foncier pouvant accueillir la reconstruction de l'EHPAD des Ormes et les services de soins médicaux de réadaptation (SMR), préalable nécessaire et indispensable pour la reconstruction de l'hôpital principal sur le site des Ormes.

En effet, le maintien de l'hôpital et de l'EHPAD sur la commune de Montfermeil représente un enjeu très important en termes d'offre de soins, de service à la population, d'attractivité du territoire, et d'économie.

Le tènement foncier, composés de bien appartenant à la commune et situé avenue Daniel Perdrigé, avenue des Acacias et rue du Général de Gaulle, pour une superficie totale d'environ 5591 m² se situe à proximité immédiate des services, commerces et équipements publics, du T4 et à quelques mètres de la future gare du Grand Paris Express a donc, de part sa superficie et son emplacement optimal été retenu pour cette reconstruction.

DEL2024_05_089

Après différents échanges avec les porteurs de projets, une valeur de cession au prix de 4 300 000 € HT a été retenue avec la société ENEAL, groupe ActionLogement.

Il y a donc lieu pour le Conseil Municipal d'approuver cette cession et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte de cession à intervenir ainsi que tout document afférent.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de reconstruction de l'hôpital de Montfermeil sur le site des Ormes actuellement occupé par un EHPAD afin de maintenir l'offre de soins et assurer la sécurité et la qualité de prise en charge des patients,

Vu la nécessité au préalable de reconstruire l'EHPAD des Ormes ainsi que les Soins de Suite, afin de libérer le terrain pour la construction du nouvel hôpital,

Vu le tènement foncier appartenant à la commune de Montfermeil situé avenue Daniel Perdrigé, avenue des Acacias et rue du Général de Gaulle, pour une superficie totale d'environ 5591 m² permettant d'accueillir le projet de construction du nouvel EHPAD et des Soins de Suite, et composé des parcelles suivantes :

Parcelle	Adresse	Superficie (m ²)
A 167	35 RUE DE GAULLE	319
A 527	3 AV DES ACACIAS	300
A 187	5 AV DES ACACIAS	300
A 498	7 AV DES ACACIAS	608
A 186	9 AV DES ACACIAS	300
A 302	2 AV D PERDRIGE	396
A 526	8 AV D PERDRIGIE	301
A 170	10 AV D PERDRIGE	304
A 524	14 AV D PERDRIGE	311
A 525	16 AV D PERDRIGE	314
A 568	11 AV DES ACACIAS	2138
A 197	39 RUE DE GAULLE	
A175	18 AV D PERDRIGE	
A176	20 AV D PERDRIGE	
A 586	8 AV DES ACACIAS	
Espaces verts / ancienne voie	AV DES ACACIAS	
		5591

Vu le plan de déclassement dressé par le Cabinet Géo-Infra, géomètre expert, le 12 janvier 2024,

Vu le procès-verbal de constat de désaffectation établi par Maître Lieurade, huissier de justice, en date du 15 janvier 2024,

Vu la délibération n°2024_01_009 du Conseil Municipal du 31 janvier 2024 constatant la désaffectation et approuvant le déclassement du domaine public communal d'une partie de l'avenue des acacias et d'un ancien espace vert adjacent en vue de leur intégration dans le domaine privé communal et de leur cession,

DEL2024_05_089

3. De dire que la recette afférente est inscrite au budget

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montfermeil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montfermeil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_05_089

Vu le permis de construire et l'autorisation de travaux déposés le 18 janvier 2024 par ENEAL relatif à la construction d'un pôle gériatrique de 178 lits composé de 116 lits d'EHPAD et de 62 lits pour les soins médicaux de Réadaptation (SMR), d'une surface de plancher créée de 10 942 m²,

Vu l'accord intervenu avec la Société ENEAL groupe ActionLogement, au prix de 4 300 000 € HT,

Vu l'avis de France Domaine en date du 23 avril 2024,

Considérant la nécessité de reconstruire l'hôpital principal sur le site des Ormes et par conséquent l'obligation de reconstruire l'EHPAD des Ormes et les services de soins médicaux de réadaptation (SMR) afin d'offrir à la population des équipements de santé répondant à ses besoins et de conserver l'attractivité de notre commune,

Considérant que le tènement foncier situé avenue Daniel Perdrigé, avenue des Acacias et rue du Général de Gaulle, d'une superficie totale d'environ 5591 m², desservi par le T4 et prochainement par la gare de la ligne 16 du Grand Paris Express bénéficie également de la proximité des services et commerces, a été retenu pour la reconstruction de l'EHPAD et des médicaux de réadaptation (SMR),

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la cession des biens situés avenue Daniel Perdrigé, avenue des Acacias, rue du Général de Gaulle ci-dessous énumérés pour le prix de 4 300 000 € HT à la Société ENEAL ou ses substitués en vue de reconstruire l'EHPAD des Ormes ainsi que les services de soins de suite afin de permettre la reconstruction de l'hôpital sur le site des Ormes :

Parcelle	Adresse	Superficie (m ²)
A 167	35 RUE DE GAULLE	319
A 527	3 AV DES ACACIAS	300
A 187	5 AV DES ACACIAS	300
A 498	7 AV DES ACACIAS	608
A 186	9 AV DES ACACIAS	300
A 302	2 AV D PERDRIGE	396
A 526	8 AV D PERDRGIE	301
A 170	10 AV D PERDRIGE	304
A 524	14 AV D PERDRIGE	311
A 525	16 AV D PERDRIGE	314
A 568	11 AV DES ACACIAS	2138
A 197	39 RUE DE GAULLE	
A175	18 AV D PERDRIGE	
A176	20 AV D PERDRIGE	
A 586	8 AV DES ACACIAS	
Espaces verts / ancienne voie	AV DES ACACIAS	
		5591

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de vente sous conditions suspensives et in fine l'acte authentique de vente ainsi que les pièces subséquentes qui seront dressées par le notaire désigné par la commune en collaboration avec le notaire de l'acquéreur.

DEL2024_05_090

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ANNULATION DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRIETE DU BIEN SIS 4 RUE DE LA HALLE

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

Dans le cadre des actions menées depuis de nombreuses années sur le centre-ville ancien, la Commune a acquis divers biens en copropriétés qui nécessitaient de par leurs états une intervention publique.

La copropriété située 4 rue de la halle, cadastré C n° 209 et n° 210 est constituée de plusieurs lots et a été placée sous administrateur judiciaire depuis le 22 février 2022.

La commune ayant achevé la maîtrise foncière de ces biens et étant désormais le seul propriétaire de l'intégralité des lots de cette copropriété, il y a lieu de procéder à l'annulation de l'état descriptif de division et règlement de copropriété afférents.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les actions menées par la commune de Montfermeil depuis de nombreuses années relatives à la restructuration du centre-ville ancien et la lutte contre le mal logement,

DEL2024_05_090

Vu la copropriété sise 4 rue de la halle, cadastré C n° 209 et n° 210 est constituée de plusieurs lots, et ayant été placée sous administrateur judiciaire depuis le 22 février 2022,

Vu, l'état descriptif de division et règlement de copropriété établi par Maître Richet le 21 septembre 1984,

Vu les acquisitions menées par la commune sur cette copropriété qui ont abouti à la maîtrise foncière complète des lots de copropriété,

Considérant que la commune ayant achevé la maîtrise foncière de ces biens et étant désormais le seul propriétaire de l'intégralité des lots de cette copropriété, il y a lieu, de procéder à l'annulation de l'état descriptif de division et règlement de copropriété afférents.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser l'annulation de l'état descriptif de division et règlement de copropriété du bien sis 4 rue de la Halle, cadastré section C n° 209 et n° 210.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à diligenter à cet effet toute procédure et signer document afférent.
3. De dire que la dépense afférente est prévue au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LÉDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



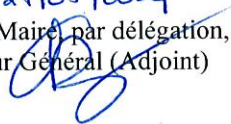
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montfermeil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montfermeil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 23/05/2024
Au Représentant de l'Etat
Publié le 27/05/2024
Montfermeil, le 27/05/2024
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_091

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD DE SERVITUDE DE SURPLOMB D'EMPIETEMENT ET DE DEBORD DE FACADE ENTRE IMMOBILIERE 3F ET LA VILLE DE MONTFERMEIL DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DU BATIMENT SIS 30 RUE HENRI BARBUSSE

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

IMMOBILIÈRE 3F mène une campagne de rénovation de plusieurs bâtiments situés sur la commune de Montfermeil, dont l'immeuble situé 30 rue Henri Barbusse / angle rue Grange.

Sur cet immeuble, IMMOBILIÈRE 3F projette de réaliser des travaux de remplacement complet de sa toiture et de ravalement avec isolation thermique par l'extérieur du mur pignon édifié en limite de propriété afin d'améliorer l'efficacité énergétique des logements.

Ces travaux ont été autorisés par déclaration préalable n° 093 047 22 C 0118 délivrée le 4 janvier 2023.

Toutefois, la configuration des lieux ne permettant pas la circulation des personnes et l'édification des échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux d'isolation du pignon, IMMOBILIÈRE 3F est dans l'impossibilité d'engager lesdits travaux depuis l'accès du terrain dont elle est propriétaire.

A ce titre, IMMOBILIÈRE 3F a demandé à la commune de Montfermeil, propriétaire du bien mitoyen situé 1 rue Grange, de lui accorder une autorisation temporaire de passage et d'occupation de son fonds pour y installer un échafaudage pendant la durée des travaux.

DEL2024_05_091

De plus, Immobilière 3F sollicite également une autorisation permanente de servitude de surplomb sur la parcelle communale, liée à la réalisation de l'isolation du pignon.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la déclaration préalable n°093 047 22 C 0118 délivrée le 4 janvier 2023 relative aux travaux de rénovation de l'immeuble sis 30 rue Henri Barbusse appartenant à IMMOBILIÈRE 3F,

Vu la configuration des lieux, ne permettant pas la circulation des personnes et l'édification des échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux d'isolation du pignon, surplombant la propriété mitoyenne communale située 1 rue Grange,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder à IMMOBILIÈRE 3F une autorisation temporaire de passage et d'occupation de son fonds pour y installer un échafaudage pendant la durée des travaux,

Considérant qu'il est également nécessaire d'accorder une autorisation permanente de servitude de surplomb sur la parcelle communale, liée à la réalisation de l'isolation du pignon,

Considérant donc qu'il est nécessaire de conclure un protocole d'accord de servitude de surplomb d'empiètement et de débord de façade entre IMMOBILIÈRE 3F et la Ville de Montfermeil,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le protocole d'accord de servitude de surplomb d'empiètement et de débord de façade entre IMMOBILIÈRE 3F et la Ville de Montfermeil, ci-annexé.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole et tout document afférent.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

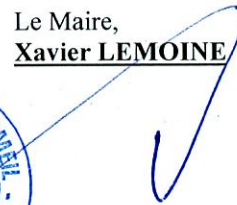
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 29/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 29/05/2024

Montfermeil, le 29/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_092

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE TROIS PARCELLES ACQUISES CHEMIN DU TOUR DU PARC

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

La Ville de Montfermeil a acquis par acte du 09 avril 2024 les parcelles cadastrées section L n° 426, n° 495 et J n° 163, constituant une partie du sol d'assiette du chemin du Tour du Parc afin de les classer dans le domaine public.

Cette acquisition a été approuvée par délibération n° 2021-11-150 du 10 novembre 2021.

Il y a donc lieu de prononcer la décision de classement de ces parcelles dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-11-150 du 10 novembre 2021 approuvant l'acquisition des parcelles cadastrées section L n° 426, n° 495 et J n° 163 faisant partie physiquement du sol d'assiette d'une partie du chemin du Tour du Parc,

DEL2024_05_092

Vu l'acte d'acquisition par la ville de Montfermeil desdites parcelles du 09 avril 2024,

Considérant qu'il y a lieu de classer ces parcelles dans le domaine public communal

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver et de prononcer le classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section L n° 426, n° 495 et J n° 163 faisant partie physiquement du sol d'assiette d'une partie du chemin du Tour du Parc.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à diligenter à cet effet toute procédure et signer document afférent.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 29/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 29/05/2024

Montfermeil, le 29/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_05_093

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE DE 21 M² SISE 169 AVENUE JEAN JAURES POUR 7 400 EUROS

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

La Ville de Montfermeil est propriétaire d'un terrain cadastré R n°278 situé 165-169 avenue Jean Jaurès, site de l'ancien marché de Barrière Blanche, déclassé par délibération du 24 janvier 2018.

Dans le cadre de la cession de ce terrain à la SCI FB INVEST, approuvée par délibération du 30 juin 2022, un relevé de géomètre a été effectué.

Ce relevé de géomètre laisse apparaître que les limites parcellaires avec la propriété voisine, située au 171 avenue Jean Jaurès, ne sont pas adéquation avec le bâti présent sur cette parcelle. Ainsi, l'emprise bâtie de la propriété voisine est en débord sur une surface d'environ 21 m² sur la propriété communale.

Afin de régulariser cette situation historique, il a été convenu avec la SCI DAVID, propriétaire du bien situé 171 avenue Jean Jaurès, de lui céder au prix de 7 400€, fixé par les domaines, la surface de 21 m² correspondant au débord de sa construction sur le terrain communal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2018/004 du Conseil Municipal du 24 janvier 2018 prononçant la désaffectation et le déclassement du domaine public du terrain communal sis 169 avenue Jean Jaurès,

DEL2024_05_093

Vu la délibération n°2022_06_085 du Conseil Municipal du 30 juin 2022 approuvant la cession de la propriété communale située 169 avenue Jean Jaurès cadastrée R n°278 à la SCI FB INVEST,

Vu le relevé de géomètre réalisé le 2 février 2024 par le cabinet Géo-Infra à la demande la Ville, propriétaire de la parcelle suscitée,

Vu le débord de l'emprise bâtie de la propriété voisine sur le terrain communal sur une surface de 21 m²,

Vu les accords intervenus avec la SCI DAVID, propriétaire de la parcelle voisine sise 171 avenue Jean Jaurès, pour une cession de cette emprise pour un montant de 7 400 €,

Vu l'avis des domaines en date du 28 février 2024,

Considérant qu'il est nécessaire, pour régler cette situation historique, de céder une emprise foncière de 21 m² à la SCI DAVID, correspondant au débord de sa construction sur la propriété communale du 169 avenue Jean Jaurès, pour un montant de 7 400 €,

Considérant que cette cession permettra de rétablir des limites parcellaires cohérentes, en adéquation avec la réalité du terrain,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De céder une emprise foncière de 21 m² à la SCI DAVID, propriétaire du terrain sis 171 avenue Jean Jaurès, pour un montant de 7 400€, afin de régulariser un débord de construction sur la propriété communale du 169 avenue Jean Jaurès.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document afférent.
3. De dire que le recette est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

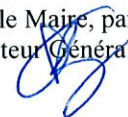
Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_094

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE DES MOULINS - MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE AFFECTEE AUX TRAVAUX

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

Par délibération du 29 mars 2023, il a été approuvé le programme de travaux de l'opération de requalification de la rue des Moulins dans sa partie entre la Sente Albouy jusqu'à la limite de la commune. L'enveloppe financière en valeur janvier 2023 avait été validée à 400 000 € HT.

Les travaux sur le réseau d'eau potable ainsi que les investigations sur le réseau assainissement sont terminés.

Il convient donc de réactualiser l'enveloppe de travaux ainsi que le programme de travaux qui intégrera la reprise et l'aménagement des murs du cimetière du côté de la parcelle 271 à aménager ainsi qu'un parking vélo sur la parcelle à côté de l'entrée du parc Jousseaume,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L. 2421-1 à L. 2421-3,

DEL2024_05_094

Vu la délibération Municipale n° 2023_03_073 du 29 mars 2023, approuvant le programme de travaux et l'enveloppe affectée pour un montant de 400 000 € HT,

Considérant l'état de vétusté de la rue des moulins, l'état dégradé aux abords du cimetière ainsi que la nécessité de sécuriser l'accès au parc Jousseume et au moulin et de permettre aux usagers en vélo de stationner aux abords de ces équipements,

Considérant qu'il est prévu de s'adjoindre les compétences d'une équipe de Maîtrise d'œuvre pour les études et l'exécution de ce projet,

Considérant que le programme et l'enveloppe financière pour ce projet sont réactualisés à la valeur de mars 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le programme de l'opération de requalification de la rue des Moulins dans sa partie entre la Sente Albouy jusqu'à la limite de la commune et pour l'aménagement de sa parcelle située entre la rue des Moulins et la rue du Lavoir.
2. De fixer l'enveloppe financière affectée aux travaux à 700 000 € HT.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget,

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montfermeil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montfermeil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_095

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LABELLISATION ENTRE L'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANCAISE ET LA VILLE DE MONTFERMEIL

Sur proposition de Maria DA SILVA.

L'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) a initié la création du label APIcité® dédié aux communes. Ce label a pour objectif de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles et des pollinisateurs sauvages, en accordant la reconnaissance par l'UNAF de la qualité de la politique publique conduite dans ce domaine

Ce label comporte plusieurs niveaux correspondant à l'implication de la commune dans cette démarche, constatée en fonction de critères déterminés par le règlement du label. Le label est ainsi gradué d'une à trois abeilles.

La ville de Montfermeil est adhérente à l'UNAF depuis plusieurs années.

A ce titre elle bénéficie du label deux abeilles – démarche remarquable.

Les conventions de labellisation proposées ont une durée de deux année et la dernière s'achevait en 2023.

Il est proposé de reconduire l'adhésion de la ville de Montfermeil à l'UNAF pour les années 2024 et 2025.

Le Conseil Municipal,

DEL2024_05_095

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la politique environnementale mise en œuvre par la ville de Montfermeil et son implication pour la protection des abeilles et des pollinisateurs sauvages,

Vu l'intérêt pour la ville de Montfermeil de poursuivre son adhésion auprès de l'UNAF qui a pour vocation notamment d'œuvrer à la préservation du cheptel apicole français, au développement de l'apiculture et à la défense des apiculteurs, et de maintenir son niveau de labellisation .

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser la poursuite de l'adhésion à l'UNAF

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la convention de labellisation entre l'UNAF dont le siège social est situé 5 bis rue Fays – 94160 Saint-Mandé, et la Ville de Montfermeil, pour une durée de deux ans. La présente convention prendra fin le 31 décembre 2025.
2. D'accorder le versement de la cotisation annuelle de labellisation qui s'élève à 1 500€ (l'opération réalisée par l'UNAF n'est pas assujettie à la TVA), conformément à l'échéancier suivant et sur présentation d'une facture conforme :
 - 1 500 € net de taxes en 2024.
 - 1 500 € net de taxes en 2025
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
4. De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice de la Ville.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Naft SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

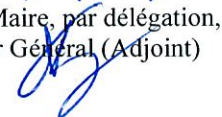
Transmis le 29/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 29/05/2024

Montfermeil, le 29/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_096

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ACTUALISATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE DES ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE MONTFERMEIL

Sur proposition de Marie-Claude HUART.

Les inscriptions scolaires pour les élèves du 1^{er} degré des écoles publiques relèvent de la compétence de la commune. Elle a donc la responsabilité de définir, par délibération du Conseil Municipal, le ressort géographique de chacune des écoles (dénommé périmètre ou secteur scolaire) qui s'impose aux familles.

Il convient de mettre en œuvre une sectorisation scolaire dès lors qu'une commune dispose de plusieurs écoles maternelles et élémentaires. Le territoire est ainsi découpé en plusieurs secteurs.

Chaque école est associée à une zone géographique spécifique et les élèves résidant dans cette zone sont affectés à cette école. Cela garantit une répartition équilibrée des élèves entre les différentes écoles.

Lorsque les capacités d'accueil de l'école de secteur sont atteintes (au regard des locaux, prévisions d'effectifs scolaires...), les élèves peuvent être orientés par la Ville vers les écoles voisines.

Des dérogations au principe d'inscription dans l'école de référence peuvent être éventuellement accordées mais sont soumises à certaines conditions. Ces demandes seront examinées par une commission.

DEL2024_05_096

La délibération sur la sectorisation scolaire est un élément essentiel pour organiser la répartition des élèves dans les écoles et assurer un accès équitable à l'éducation, elle concourt à l'équilibre de la carte scolaire en favorisant la mixité sociale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation, et plus particulièrement l'article L. 212-7,

Considérant la nécessité de favoriser la mixité sociale et culturelle, de garantir le bien-être et le confort de travail des élèves afin de leur offrir une qualité d'accueil et d'enseignement,

Considérant l'intérêt de définir les secteurs scolaires pour les élèves du 1^{er} degré des écoles publiques de la ville de Montfermeil,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la sectorisation scolaire conformément à la cartographie jointe à la présente délibération.
2. Procéder à la mise en place de la sectorisation scolaire.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer tout document relatif à cette opération.

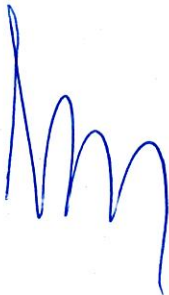
Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

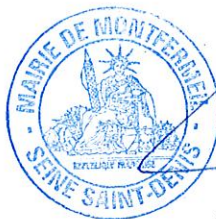
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE


Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_097

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Sur proposition de Marie-Claude HUART.

Le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires a été adopté par délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2023 avec une entrée en vigueur au 6 novembre 2023.

Le projet d'actualisation amène à préciser de manière plus complète les modalités de fonctionnement de la restauration scolaire en mettant en avant la dimension éducative de la pause méridienne et en précisant les conséquences et implications en cas de non respect de ces règles de vie collective.

Ce document sera remis aux familles qui en confirmeront l'acceptation en le signant lors de l'inscription annuelle des enfants au guichet unique pour la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023_11_201 du 16 novembre 2023 adoptant le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires,

DEL2024_05_098

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

FAVORISER L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES MONTFERMEILLOIS AVEC LA MISE EN PLACE DE L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE - 2ÈME SESSION

Sur proposition de Marie-Claude HUART.

Pour la deuxième année, les politiques éducatives portées par la ville ont l'ambition d'aider le jeune à devenir adulte et à trouver sa place dans la société en tant que citoyen. Ainsi il pourra être acteur de sa vie et dans la société et contribuer à son intégration sociale.

Dans ce cadre, la ville encourage les jeunes montfermeillois à développer leur autonomie par l'acquisition de savoirs être, l'intégration des codes et des règles de la vie en société et de la culture dans laquelle ils vivent. La municipalité souhaite favoriser le développement de leur sens des responsabilités en soutenant la capacité des jeunes à prendre des initiatives, à s'engager, s'investir, se donner et en les impliquant dans des projets au service du bien commun.

Ainsi, la municipalité cherche à faciliter cette intégration sociale, et offre pour cela les ressources nécessaires (information, accompagnement...) afin de guider les jeunes dans leurs démarches d'orientation et d'insertion. Elle met aussi à disposition des outils constitutifs de cette démarche.

DEL2024_05_098

Parce que le permis de conduire constitue un atout important d'accès à la formation, l'emploi et l'autonomie, la municipalité de Montfermeil, propose le financement à hauteur de 85 % du permis de conduire pour les jeunes montfermeillois âgés de 18 à 25 ans.

Cette proposition s'inscrit dans la démarche de la municipalité et donc, est associée à l'engagement de ces jeunes de contribuer à des actions pour leurs concitoyens. La mairie propose que cela se concrétise par un engagement de 70 heures dans une activité menée au sein des services municipaux ou d'une des associations que compte la ville.

Les jeunes montfermeillois âgés de 18 à 25 ans, souhaitant bénéficier de cette aide au permis de conduire automobile, rempliront un dossier de candidature, accompagnés par le point information jeunesse, dans lequel ils expliciteront leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle et leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire.

Ce dossier sera étudié par une commission d'attribution. Celle-ci prendra en considération le parcours du postulant, sa motivation réelle, l'appréciation de la situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention du permis de conduire et la réalité de son envie de s'engager pour ses concitoyens.

En cas d'obtention de l'aide au permis de conduire, le jeune signera un contrat d'engagement dans lequel il s'engagera à verser sa participation à l'auto-école au début de sa formation, à suivre régulièrement les cours théoriques et pratiques sur le code de la route et la sécurité routière, et à réaliser les 70 heures de bénévolat avant de se présenter à l'examen du permis de conduire.

L'aide sera versée, une fois les heures de bénévolat effectuées, par la Ville, directement à l'auto-école partenaire. Une convention sera passée entre la commune et l'auto-école concernée. Le service jeunesse référent du dispositif veillera à accompagner le jeune selon ses besoins.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022_06_073 du 30 juin 2023 relative à la mise en place du dispositif d'aide au Permis de conduire,

Considérant que la municipalité s'est appuyée sur les différents services travaillant avec les jeunes montfermeillois pour la conception de ce projet,

Considérant que les publics visés pour bénéficier « de l'aide au permis de conduire » sont les jeunes âgés de 18 à 25 ans domiciliés à Montfermeil,

Considérant le principe de conventionnement de la Ville auprès d'organismes de formation auto-école,

Considérant que les jeunes Montfermeillois souhaitant intégrer le dispositif rencontreront les professionnels du pôle jeunesse afin qu'ils soient accompagnés sur leur projet personnel et déposeront leur dossier de candidature, et s'engageront par la suite à effectuer 70 heures d'engagement citoyen au sein des services municipaux ou dans les associations, par la signature d'un contrat d'engagement,

Considérant que le coût prévisionnel de ce projet est évalué à 16 000 € et a été inscrit sur le budget du service jeunesse pour financer l'action,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De valider la mise en place de la 2ème session du dispositif d'aide au permis de conduire au profit des jeunes montfermeillois âgés de 18 à 25 ans.
2. De financer forfaitairement l'aide individuelle au permis de conduire à hauteur de 800 euros.

DEL2024_05_098

3. De fixer à 70 heures l'engagement citoyen au sein des services municipaux ou dans les associations.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les organismes de formation.
5. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'accueil de jeunes bénévoles.
6. De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice de la Ville

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

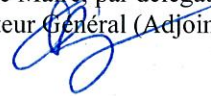
Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_099

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

FAVORISER L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES MONTFERMEILLOIS AVEC LA MISE EN PLACE DE L'AIDE BAF - 2ÈME SESSION

Sur proposition de Marie-Claude HUART.

Pour la deuxième année, les politiques éducatives portées par la ville ont l'ambition d'aider le jeune à devenir adulte et à trouver sa place dans la société en tant que citoyen. Ainsi il pourra être acteur de sa vie et dans la société et contribuer à son intégration sociale.

Dans ce cadre, la ville encourage les jeunes montfermeillois à développer leur autonomie par l'acquisition de savoirs être, l'intégration des codes et des règles de la vie en société et de la culture dans laquelle ils vivent. La municipalité souhaite favoriser le développement de leur sens des responsabilités en soutenant la capacité des jeunes à prendre des initiatives, à s'engager, s'investir, se donner et en les impliquant dans des projets au service du bien commun.

Ainsi, la municipalité cherche à faciliter cette intégration sociale, et offre pour cela les ressources nécessaires (information, accompagnement...) afin de guider les jeunes dans leurs démarches d'orientation et d'insertion. Elle met aussi à disposition des outils constitutifs de cette démarche.

DEL2024_05_099

Parce que le BAFA constitue un atout important d'accès à la formation, au premier emploi et à l'autonomie, la municipalité de Montfermeil propose d'organiser un stage « théorique » et un stage « approfondissement » pour les jeunes montfermeillois âgés de 16 à 25 ans.

Cette proposition s'inscrit dans la démarche de la municipalité et donc, est associée à l'engagement de ces jeunes de contribuer à des actions pour leurs concitoyens. La mairie propose que cela se concrétise par un engagement de 25 heures dans une activité menée au sein des services municipaux ou d'une des associations que compte la ville.

Les jeunes montfermeillois âgés de 16 à 25 ans, souhaitant bénéficier de cette aide au BAFA, rempliront un dossier de candidature, accompagnés par le point information jeunesse, dans lequel ils expliciteront leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle et leurs motivations pour l'obtention du BAFA.

Ce dossier sera étudié par une commission d'attribution. Celle-ci prendra en considération le parcours du postulant, sa motivation réelle, l'appréciation de la situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention du BAFA et la réalité de son envie de s'engager pour ses concitoyens.

Au regard du bilan effectué sur la 1ère session et afin de faciliter la mise en œuvre du dispositif par les services municipaux, les formations seront dorénavant organisées sur la ville de façon collective et dispensées par un seul organisme de formation. Ces formations (théorique et approfondissement) seront prévues sur des périodes de vacances scolaires qui seront communiquées aux jeunes lors de leur engagement.

En cas d'obtention de l'aide au BAFA, le jeune signera un contrat d'engagement dans lequel il s'engagera à participer aux deux formations proposées (théorique et approfondissement), à faire un stage pratique sur les structures de la ville, et à réaliser les 30 heures de bénévolat avant de se présenter au BAFA.

Une convention sera passée entre la commune et un organisme de formation pour les parties « théorique » et « approfondissement ».

Le service jeunesse référent du dispositif veillera à accompagner le jeune selon ses besoins.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022_06_074 du 30 juin 2022 relative à la mise en place du dispositif d'aide au BAFA,

Considérant que la municipalité s'est appuyée sur les différents services travaillant avec les jeunes montfermeillois pour la conception de ce projet,

Considérant que les publics visés pour bénéficier « de l'aide au BAFA » sont les jeunes âgés de 16 à 25 ans domiciliés à Montfermeil,

Considérant le principe de conventionnement de la Ville à des organismes de formation agréés,

Considérant que les jeunes Montfermeillois souhaitant intégrer le dispositif rencontreront les professionnels du pôle jeunesse afin qu'ils soient accompagnés sur leur projet personnel et déposeront leur dossier de candidature, et s'engageront par la suite à effectuer 30 heures d'engagement citoyen au sein des services municipaux ou dans les associations, par la signature d'un contrat d'engagement,

Considérant qu'une enveloppe budgétaire d'un montant de 9 000 € a été inscrite sur le budget du service jeunesse pour financer l'action,

DEL2024_05_099

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De valider la mise en place du dispositif d'aide au BAFA au profit des Montfermeillois pour une 2ème session.
2. De financer deux formations BAFA accueillant l'ensemble des jeunes retenus : une formation "théorique" et une formation "approfondissement", dont le coût est fixé à 450 € pour chaque jeune.
3. De fixer à 30 heures d'engagement citoyen au sein des services municipaux ou dans les associations
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les organismes de formation et tout document afférent à l'accueil de jeunes bénévoles.
5. De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice de la Ville.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27 05 2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27 05 2024

Montfermeil, le 27 05 2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_05_100

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS ET LA VILLE DE MONTFERMEIL RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "CLUBS 24"

Sur proposition de Laurent CHAINEY.

Dans le cadre des Jeux Olympique 2024, le Département de Seine-Saint-Denis a la volonté de mobiliser l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis, ses habitants et ses acteurs publics et privés dans une dynamique continue et forte de mobilisation et de concrétisation de l'ensemble des projets qui permettront de réussir ces jeux.

A ce titre, le Département a initié un appel à projet « Clubs 24 » pour accompagner à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 les projets de célébrations des collectivités du département de Seine-Saint-Denis ayant un impact départemental fort, au moyen d'une subvention destinée à contribuer au financement de la location d'un écran géant, de la programmation et des animations « olympiques » et de la RH supplémentaire nécessaire au bon fonctionnement de l'événement par rapport aux dispositifs estivaux habituellement portés par la ville.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

1/2

DEL2024_05_100

Considérant l'appel à projet lancé par le Département dans le cadre du projet « Clubs 24 »,

Considérant la candidature de la ville de Montfermeil à cet appel à projet,

Considérant que la ville de Montfermeil a souhaité s'inscrire dans ce projet afin de poursuivre son action qui vise à proposer depuis 2022 des actions permettant de sensibiliser les habitants de Montfermeil aux valeurs de l'Olympisme via différentes activités sportives, culturelles, ludiques, et artistiques,

Considérant que la ville de Montfermeil a reçu un avis favorable et que le Département a décidé de proposer, dans le cadre de son appel à projet « Clubs 24 », la somme de 22 000 € à la ville,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département de Seine-Saint-Denis et la ville de Montfermeil ainsi que tout document y afférent.
2. De dire que les crédits sont inscrits au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :
35 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 29/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 29/05/2024

Montfermeil, le 29/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_05_101

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA VILLE DE MONTFERMEIL RELATIVE A L'ALLOCATION DE BILLETS POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Sur proposition de Laurent CHAINEY.

Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, la Métropole du Grand Paris a mis en œuvre un programme de billetterie visant à permettre prioritairement aux jeunes métropolitains d'accéder aux épreuves Olympiques et Paralympiques, ainsi qu'aux cérémonies.

A ce titre, la ville de Montfermeil a obtenu 188 billets pour les jeux olympiques et 69 billets pour les jeux paralympiques, sur différentes sessions.

Afin de définir les modalités liées à l'allocation des billets (bénéficiaires, diffusion des billets, bilan des actions ...) une convention de partenariat a été établie par la Métropole du Grand Paris.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DEL2024_05_101

Considérant le programme de billetterie mis en place par la Métropole du Grand Paris visant à permettre prioritairement aux jeunes métropolitains d'accéder aux épreuves Olympiques et Paralympiques, ainsi qu'aux cérémonies

Considérant que la ville de Montfermeil a obtenu 188 billets pour les jeux olympiques et 69 billets pour les jeux paralympiques, sur différentes sessions,

Considérant la convention de partenariat établie par la Métropole du Grand Paris définissant les modalités d'allocation des billets (bénéficiaires, diffusion des billets, bilan des actions ...),

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Montfermeil, relative aux modalités d'allocation de billets pour les jeux olympiques, paralympiques ainsi qu'aux cérémonies 2024 (bénéficiaires, diffusion des billets, bilan des actions ...).
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, les éventuels avenants et tout document y afférent.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 29/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 29/05/2024

Montfermeil, le 29/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_05_102

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU COMMISSARIAT DE CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL

Sur proposition de Gérard GINAC.

L'Association Sportive et Culturelle du Commissariat de Clichy-Sous-Bois/Montfermeil développe des installations sportives au sein du Commissariat afin de permettre aux policiers de parfaire et entretenir leur condition physique,

L'Association Sportive et Culturelle du Commissariat de Clichy-Sous-Bois/Montfermeil présente une demande de subvention ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de son activité,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

DEL2024_05_102

Vu la demande de subvention déposée par l'Association Sportive et Culturelle du Commissariat de Clichy-Sous-Bois/Montfermeil le 17 avril 2024, d'un montant de 1 000 euros auprès de la ville de Montfermeil,

Considérant que l'Association Sportive et Culturelle du Commissariat de Clichy-sous-Bois/ Montfermeil présente une demande de subvention ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de son activité,

Nom de l'association	Subvention versée en 2023	Subvention demandée en 2024	Subvention proposée en 2024
Association Sportive et Culturelle du Commissariat de Clichy-sous-Bois/Montfermeil	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la demande de subvention déposée par l'Association Sportive et Culturelle du Commissariat de Clichy-Sous-Bois/Montfermeil, d'un montant de 1 000 euros, pour l'année 2024.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,

Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

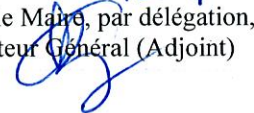
Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_103

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SUBVENTION DE LA VILLE DE MONTFERMEIL A L'ASSOCIATION CENTRE DE SANTE MAURICE AUDIN DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024 LUTTE CONTRE LES INEGALITES SOCIALES ET ACCES AUX SOINS

Sur proposition de Franck BARTH.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant, Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5,

DEL2024_05_103

Vu le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la Délibération la délibération CT2024/03/26 -11 portant sur l'approbation du contrat de ville cadre "engagement quartiers 2030",

Vu la demande de subvention présentée par le Centre de Santé Maurice Audin concernant le projet « Lutte contre les inégalités sociales et accès aux soins »,

Considérant que l'objectif de cette action est de permettre un accueil individuel des personnes souhaitant pratiquer une activité physique avec l'organisation de programmes sportifs sur ordonnance et de promotion de l'activité physique,

Considérant que cela passe par l'organisation d'un protocole expérimental sport santé (suivi diététique, médical, séances d'activités physiques adaptées) s'appuyant sur deux technologies innovantes (scanner morphologique 3D et électrostimulation du corps entier),

Nom de l'association et du projet	Subvention versée en 2023	Subvention demandée en 2024	Subvention proposée en 2024
CENTRE DE SANTE MAURICE AUDIN : « Lutte contre les inégalités sociales et accès aux soins » Nouveau projet	0 €	500 €	500 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accorder une subvention d'un montant de 500 € au Centre de santé Maurice Audin au titre du Contrat de ville 2024.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

DEL2024_05_103

3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_05_104

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SUBVENTION DE LA VILLE DE MONTFERMEIL A L'ASSOCIATION HUMAN KOSMOZ COMPANY DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024 THEATRE DES EMOTIONS

Sur proposition de Franck BARTH.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5,

Vu le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

DEL2024_05_104

Vu la Délibération la délibération CT2024/03/26 -11 portant sur l'approbation du contrat de ville cadre "engagement quartiers 2030",

Vu la demande de subvention présentée par l'association Human Kosmoz Company concernant le projet « Le théâtre des émotions : un chemin vers la parentalité »,

Considérant que l'action a pour objectif de travailler sur la gestion des émotions dans les cours de français par le biais de l'expression artistique et culturelle,

Considérant que le projet est composé de quatre interventions dans quatre groupes de stagiaires débutants et intermédiaires autour du théâtre et de l'écriture sur les émotions et la confiance, sur la prise de parole et de la posture,

Nom de l'association et du projet	Subvention versée en 2023	Subvention demandée en 2024	Subvention proposée en 2024
HUMAN KOSMOZ COMPANY : « Le théâtre des émotions : un chemin vers la parentalité »	1 400 €	1 400 €	1 400 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accorder une subvention d'un montant de 1400 € à l'association Human Kosmoz Company au titre du Contrat de ville 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.

DEL2024_05_104

3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :
35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUEANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

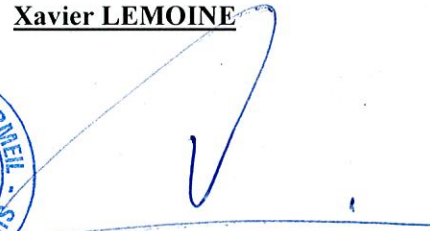
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

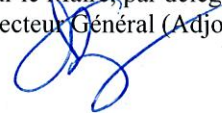
Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_105

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SUBVENTION DE LA VILLE DE MONTFERMEIL A L'ASSOCIATION HUMAN KOSMOZ COMPANY DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024 LES MOTS POUR LE DIRE

Sur proposition de Franck BARTH.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5,

Vu le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la Délibération la délibération CT2024/03/26 -11 portant sur l'approbation du contrat de ville cadre "engagement quartiers 2030",

Vu la demande de subvention présentée par l'association Human Kosmoz Company concernant le projet « Les mots pour le dire »,

DEL2024_05_105

Considérant que cette action consiste en la mise en œuvre d'une représentation théâtrale à partir d'un travail d'écriture avec un groupe constitué parmi les classes des cours de français de la Ville,

Considérant que le projet est composé d'une série d'une vingtaine d'interventions avec une représentation théâtrale en utilisant également le chant et la danse, et d'une séance finale de restitution,

Nom de l'association et du projet	Subvention versée en 2023	Subvention demandée en 2023	Subvention proposée en 2024
HUMAN KOSMOZ COMPANY : « Les mots pour le dire »	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accorder une subvention d'un montant de 1000 € à l'association Human Kosmoz Company au titre du Contrat de ville 2024.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :
35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_106

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SUBVENTION DE LA VILLE DE MONTFERMEIL A L'ASSOCIATION CLUB SUBAQUATIQUE DE PLONGEE DE LA POLICE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024

Sur proposition de Franck BARTH.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5,

Vu le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

DEL2024_05_106

Vu la Délibération la délibération CT2024/03/26 -11 portant sur l'approbation du contrat de ville cadre "engagement quartiers 2030",

Vu la demande de subvention présentée par l'association Club subaquatique de plongée de la police concernant le projet « Plongée Banlieue »,

Considérant qu'il s'agisse de la découverte et de la consolidation de la pratique de plongée en piscine et en eau libre pour une quinzaine de jeunes de Montfermeil, avec un encadrement de la Police Nationale,

Considérant que l'action débutera par la formation des jeunes lors du séjour de plongée au centre IGESA de Porquerolles (Var) et le passage des niveaux de plongée,

Considérant qu'il s'agisse de renverser les a priori réciproques des jeunes issus du quartier prioritaire et de la police,

Considérant que l'action permet l'égalité des chances, la sensibilisation aux valeurs de la République et au civisme,

Nom de l'association et du projet	Subvention versée en 2023	Subvention demandée en 2024	Subvention proposée en 2024
Club Subaquatique de Plongée de la Police : « Plongée Banlieue »	2 200 €	2 200 €	2 200 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accorder une subvention d'un montant de 2200 € à l'association Club Subaquatique de Plongée de la Police : " Plongée Banlieue " au titre du Contrat de ville 2024.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

DEL2024_05_106

3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :
35 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_05_107

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRÉSENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SUBVENTION DE LA VILLE DE MONTFERMEIL A L'ASSOCIATION AMICA DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024

Sur proposition de Franck BARTH.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5,

Vu le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

DEL2024_05_107

Vu la Délibération la délibération CT2024/03/26 -11 portant sur l'approbation du contrat de ville cadre "engagement quartiers 2030",

Vu la demande de subvention présentée par l'association AMICA concernant le projet « Prévention des conduites à risques et de la désocialisation des adolescents (douze – vingt-et-un ans) et soutien à leurs parents »,

Considérant qu'il s'agit d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des adolescents en difficulté psychologique, présentant des conduites à risque et de désocialisation, et de leurs parents, tout en sensibilisant dans le même temps aux dangers liés à la consommation de stupéfiants et d'alcool,

Nom de l'association et du projet	Subvention versée en 2023	Subvention demandée en 2024	Subvention proposée en 2024
AMICA : « Prévention des conduites à risques et de la désocialisation des adolescents (12 – 21 ans) et soutien à leurs parents	500 €	1 500 €	1 500 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accorder une subvention d'un montant de 1500 € déposée par l'association AMICA au titre du Contrat de ville 2024.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

DEL2024_05_107

3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :
35 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_108

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire, sans aucune réserve et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières déléguées,

Il est proposé au Conseil Municipal a pris acte des décisions suivantes :

NUMERO	DATE	TITRE
DEC2024_072	11/04/2024	DECISION PORTANT TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PREAU A L'ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO AU 60 BOULEVARD BARGUE

DEL2024_05_108

DEC2024_073	11/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION POUR LE SPECTACLE PARTICIPATIF « LADIES FOOTBALL CLUB » AVEC LA COMPAGNIE LES ENFANTS DU PARADIS
DEC2024_074	11/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PROJET DE RESIDENCE MISSION EVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL
DEC2024_075	11/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION POUR LE SPECTACLE « BASKETTEUSES DE BAMAKO » AVEC LA COMPAGNIE THOMAS GUERINEAU
DEC2024_076	11/04/2024	DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL AVEC LA SOCIETE PLUG AND PLAY POUR LE SPECTACLE "BASKETTEUSES DE BAMAKO"
DEC2024_077	11/04/2024	DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL AVEC LA SOCIETE PLUG AND PLAY POUR LE SPECTACLE "LES CINQ ANNEAUX PERDUS"
DEC2024_078	11/04/2024	DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL AVEC LA SOCIETE PLUG AND PLAY POUR LE SPECTACLE "LADIES FOOTBALL CLUB"
DEC2024_079	11/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTFERMEIL, LE CLUB DE FOOTBALL DE MONTFERMEIL ET L'AGECET DANS LE CADRE DE LA JOURNEE DU HANDICAP
DEC2024_080	11/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION INSTANT CULTURE
DEC2024_081	11/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION POUR LE SPECTACLE « LES CINQ ANNEAUX PERDUS » DE LA COMPAGNIE LA BAGUETTE
DEC2024_082	11/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION D'UN SPECTACLE DE RUE " TOUT IRA BIEN" AVEC LA COMPAGNIE DE-CHAINEE LE 27 AVRIL 2024
DEC2024_083	11/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION D'UN SPECTACLE DE RUE "LA VIE D'ALCESTE" PAR LA COMPAGNIE EL CARACOL LE 27 AVRIL 2024
DEC2024_084	12/04/2024	DECISION PORTANT SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PROPRIETE DE MONSIEUR BOUZAKI ET DE MADAME MOUAOUKA SISE 32 AVENUE VICTOR HUGO (LOT 395) CADASTREE SECTION C N°426
DEC2024_085	12/04/2024	DECISION PORTANT SUR LE DEPOT D'AUTORISATIONS D'URBANISME NECESSAIRES AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PREAU DE 150M² DANS LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE VICTOR HUG

DEC2024_086	12/04/2024	DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES POUR LES SORTIES CULTURELLES DU SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE
DEC2024_087	12/04/2024	DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA RÉGIE D'AVANCES POUR LES DEPENSES DE SORTIES CULTURELLES DU SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE
DEC2024_088	17/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION POUR LA RESTAURATION DANS LE CADRE DE L'OFFRE DINER SPECTACLE DE L'EVENEMENT SON ET LUMIERE LA BELLE ET LA BETE 2024
DEC2024_089	17/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION POUR QUATRE REPRESENTATIONS THEÂTRALES « VIVA VERDI » EN PREMIERE PARTIE DU SON ET LUMIERE « LA BELLE ET LA BETE » 2024 DE LA VILLE DE MONTFERMEIL
DEC2024_090	17/04/2024	DECISION PORTANT LA PRESTATION D'ENCODAGE ET PROGRAMMATION LUMIERE ET RESTITUTION EN DIRECT DANS LE CADRE DU SON ET LUMIERE 2024 « LA BELLE ET LA BETE » DE LA VILLE DE MONTFERMEIL
DEC2024_091	17/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF SUR LA DIFFUSION HOLOGRAPHIQUE ET MAPPING DU SPECTACLE SON ET LUMIERE LA BELLE ET LA BETE 2024
DEC2024_092	17/04/2024	DECISION PORTANT ACQUISITION D'UNE NOUVELLE SOLUTION DE BILLETTERIE (GUICHET ET EN LIGNE) AVEC MAINTENANCE
DEC2024_093	17/04/2024	DECISION PORTANT L'ACQUISITION, LA MISE EN OEUVRE ET LA MAINTENANCE D'UN NOUVEAU LOGICIEL CHRONOTACHYGRAPHE
DEC2024_094	17/04/2024	DECISION PORTANT REALISATION D'UNE ETUDE DE STRUCTURE DE LA CAPACITE PORTANTE DES TOITURES TERRASSES DU CENTRE DE LOISIRS HERGE DANS LE CADRE DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA REFECTION DE CES TOITURES
DEC2024_095	17/04/2024	DECISION PORTANT AVENANT AU CONTRAT DE SERVICES D'APPLICATIFS HEBERGES AVEC DECALOG
DEC2024_096	19/04/2024	DECISION PORTANT LA REALISATION D'UN PLAN DE FORMATION DANS LE CADRE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DES LOGICIELS ATAL ET E-ATAL
DEC2024_097	19/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR DES PRESTATIONS MUSICALES PRESENTE PAR L'ASSOCIATION CORAZON CUBANO LES 26 AVRIL 2024, 01 JUIN 2024 ET 14 JUIN 2024.
DEC2024_098	22/04/2024	DECISION PORTANT LA SIGNATURE D'AUTORISATIONS D'URBANISME NECESSAIRES AUX TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'OUVERTURE SITUÉE SUR LA FACADE EST DE L'ECOLE ANDRE CHAMPY AFIN QU'ELLE DEVIENNE L'ENTREE PRINCIPALE DES ELEVES

DEL2024_05_108

DEC2024_099	22/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA SOCIETE CITYZ MEDIA POUR LA CAMPAGNE D'AFFICHAGE SUR MOBILIER URBAIN POUR LA PROMOTION DU SPECTACLE SON ET LUMIERE « LA BELLE ET LA BETE » 2024.
DEC2024_100	22/04/2024	DECISION PORTANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION ET INSTALLATION D'UN PLANCHER TECHNIQUE, D'UN PODIUM, D'ASSISE ET CHEMINEMENT MOQUETTE DU PHOTOCALL DANS LE CADRE DU DEFILÉ CULTURES ET CREATION du 25 MAI 2024 DE LA VILLE DE MONTFERMEIL
DEC2024_101	22/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR DES PRESTATIONS DE CLOSE-UP DE LA SOCIETE CASTING PRODUCTION
DEC2024_102	22/04/2024	DECISION PORTANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF A LA REALISATION DE DEUX PRESTATIONS MUSICALES AVEC LA SOCIETE CHRYSALIDE EVENT
DEC2024_103	22/04/2024	DECISION PORTANT SUR UNE MISSION DE CONSEIL JURIDIQUE, D'ASSISTANCE ET DE DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE CONFIEE A MAITRE MERTENS
DEC2024_104	22/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATION ET EQUIPEMENT TECHNIQUE DANS LES BATIMENTS PUBLICS DE LA VILLE DE MONTFERMEIL
DEC2024_105	30/04/2024	DECISION PORTANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF A LA REALISATION D'UNE MISSION DE COORDINATION SPS DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JULES FERRY PROVISoire
DEC2024_106	30/04/2024	DECISION PORTANT LA REALISATION D'UNE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DE MANIFESTATION EXCEPTIONNELLES
DEC2024_107	30/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA LOCATION AVEC MONTAGE ET DEMONTAGE D'UNE TRIBUNE EXTERIEURE POUR LE SON ET LUMIERE 2024
DEC2024_108	30/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION SCENIQUE DU CONCERT ZUT LE SAMEDI 15 JUNI 2024 LORS DE LA FETE DE L'ENFANCE
DEC2024_109	30/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN DEVIS AVEC LA PROTECTION CIVILE DANS LE CADRE DE LA FETE DE L'ENFANCE DU SAMEDI 15 JUNI 2024
DEC2024_110	30/04/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN MARCHE RELATIF AUX PRESTATIONS TECHNIQUES DU SPECTACLE SON ET LUMIERES "LA BELLE ET LA BÊTE"
DEC2024_111	30/04/2024	DECISION PORTANT LA SIGNATURE D'UN MARCHE DE CREATION DE L'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PROVISoire JULES FERRY

DEL2024_05_108

DEC2024_112	30/04/2024	DECISION PORTANT SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU LOT N°1 « AFFICHES, FLYERS ET INVITATIONS » DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A L'IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION AUTRES QUE LE MAGAZINE MUNICIPAL
-------------	------------	---

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

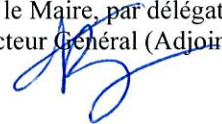
Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le
Au Représentant de l'Etat
Publié le
Montfermeil, le

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_05_077

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CRC EFFECTUE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE RELATIVE A LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL EN ILE DE FRANCE

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Depuis le 11 janvier 2023, la commune de Montfermeil fait l'objet d'un contrôle des comptes et de la qualité de sa gestion par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) à compter de l'exercice 2018.

Dans le cadre de ce contrôle général, la CRC a diligenté le 20 mars 2023 un contrôle ciblé sur l'adéquation de l'offre à la demande de logements sociaux via une enquête relative à la politique du logement social en Ile-de-France et a notamment examiné les modalités d'intervention de la commune de Montfermeil.

Cette enquête a porté sur les exercices 2017 et suivants.

Suite à une procédure contradictoire s'étant déroulée du 20 mars au 13 juillet 2023, le rapport d'observations définitives a été adopté par la CRC Ile-de-France, le 13 février 2024 et transmis pour communication en Conseil Municipal le 22 avril 2024.

Ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante de la commune dès sa plus proche réunion afin d'en prendre acte et de donner lieu à un débat.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DEL2024_05_077

Vu le Code des juridictions financière, et notamment les articles L. 211-3, L. 211-4, L. 243-3, L243.6, L. 243-11 et R. 243-16,

Vu le rapport d'observations définitives, du 13 février 2024, de la Chambre Régionale des Comptes,

Considérant qu'une procédure contradictoire s'est déroulée durant l'année 2023 dans le cadre d'un contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Montfermeil, s'inscrivant dans une enquête thématique régionale relative au logement sociale et portant spécifiquement sur l'adéquation entre l'offre et la demande,

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes a adopté son rapport d'observations définitives le 13 février 2024,

Considérant que la commune de Montfermeil a été notifiée du rapport le 22 avril 2024,

Considérant qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante de la commune de Montfermeil le rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, et de tenir un débat,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Montfermeil, dans le cadre d'une enquête thématique régionale relative au logement social et portant spécifiquement sur l'adéquation entre l'offre et la demande et les modalités d'intervention de la commune de Montfermeil.
2. De prendre acte des débats qui se sont tenus sur ce rapport.

Le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

